

Communiqué de presse

Droits de l'enfant : la Belgique va de l'avant !

Ce 20 novembre 2014, jour du 25^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, les Ministres coordinateurs des droits de l'enfant des Communautés française et flamande, Rudy Demotte et Sven Gatz, ainsi que le Vice-Premier Ministre et Ministre fédéral des Affaires étrangères, Didier Reynders, et le Ministre fédéral de la Justice, Koen Geens, rappellent l'engagement pionnier de la Belgique pour promouvoir « les droits et intérêts de l'enfant ».

Dans le cadre de sa Présidence du Comité de Ministres du Conseil de l'Europe, la Belgique, en collaboration avec la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe, organise à Bruxelles les 9 et 10 décembre prochains une Conférence européenne centrée sur « l'Intérêt Supérieur de l'Enfant ».

Durant un jour et demi, des experts des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, des représentants d'organisations internationales et des ONG feront progresser concrètement les droits des enfants. Par l'échange d'expériences, la mise en commun d'outils, la définition de règles déontologiques communes, l'objectif est de soutenir les travailleurs de l'enfance dans leurs décisions quotidiennes.

Les conclusions opérationnelles de ces débats seront attendues avec beaucoup d'espoir en ce 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme.

Agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant

Cette Conférence explorera les défis que la mise en œuvre de cette notion impose aux acteurs décisionnels et portera une attention spécifique à l'intérêt supérieur de l'enfant dans les affaires familiales. Comment prendre en compte l'intérêt de l'enfant lorsqu'il est en conflit avec celui de ses parents ou de la société ? Comment tenir compte de l'intérêt à long terme des enfants dans le cadre d'une séparation parentale ou de l'emprisonnement d'un proche ?

L'un des défis principaux de cette Conférence consiste à mobiliser les décideurs et professionnels autour de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant afin qu'ils puissent en faire une considération primordiale dans leur décision au quotidien. Il importe en effet que les juges, travailleurs psycho-médico-sociaux, psychologues, pédagogues et autres professionnels de l'enfance et de la jeunesse puissent disposer d'outils nécessaires à l'évaluation de l'intérêt de l'enfant et à sa détermination.

Pour atteindre cet objectif, les autorités belges ont choisi de promouvoir et de développer les dispositions normatives qui encadrent cette notion, les règles déontologiques et éthiques y afférentes et les règles procédurales qui l'accompagnent.

Un pas dans la bonne direction

Pionnière en la matière, la Belgique s'engage une nouvelle fois à faire progresser concrètement les droits des enfants. La Belgique, en sa qualité de présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a choisi de mettre les droits de l'enfant comme priorité.





Il y a tout juste 25 ans, le 20 novembre 1989, l'assemblée des Nations Unies adoptait à l'unanimité la Convention relative aux droits de l'enfant. En Belgique, cette convention est entrée en vigueur en 1992 et, depuis lors, les droits de l'enfant sont toujours au centre des préoccupations. Récemment encore, la Belgique fut un des premiers pays (européens) à permettre aux enfants de pouvoir porter plainte auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à Genève .

La réalisation pleine et effective des droits des enfants est un combat quotidien qui nécessite un engagement durable. Le programme "Building a Europe for and with children" du Conseil de l'Europe, lancé en 2006, œuvre à l'amélioration des droits de tous les enfants. Le thème des droits de l'enfant est important non seulement en Belgique, mais également dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi, la Belgique et la Division droits de l'enfant du Conseil de l'Europe désirent associer à ces travaux sur l'intérêt de l'enfant l'ensemble des partenaires, experts, décideurs et praticiens de tous ces états.

Pour en savoir plus sur la Conférence: <http://www.bestinterestofthechild.be/>



Service public fédéral
Justice



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

